



EDMOND
DE ROTHSCHILD

EMTN OPPORTUNITÉ CALLABLE 10 ANS MARS 2024

JANVIER 2024

Opportunité Callable 10 ans Mars 2024 est un titre de créance de droit français émis par SG Issuer, accessible au sein des contrats d'assurance-vie et de capitalisation labellisés EDRAC d'AEP, BPCE Life, Cardif Lux Vie, CNP Patrimoine, CNP Luxembourg, Generali Patrimoine, La Mondiale Europartner, La Mondiale Partenaire, Sogelife et Spirica.

Document confidentiel et réservé à l'usage exclusif des conseillers.

EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR.

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMTN

OPPORTUNITÉ CALLABLE 10 ANS MARS 2024



PÉRIODE DE COMMERCIALISATION

Du 29/01/2024 au 15/03/2024



ÉMETTEUR

SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

ISIN

FRSG000305O1



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Remboursement du capital initial :

- **Lors d'un remboursements anticipé** activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 3 et 4, après une période de notification aux investisseurs de 10 jours ouvrés
- **À l'échéance**, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance



ÉCHÉANCES

Rappels anticipés : 15/03/2027,
15/03/2028, 15/03/2029, 15/03/2030,
17/03/2031, 15/03/2032, 15/03/2033

Maturité : 15/03/2034 (environ 10 ans)



COUPON

Gain inconditionnel de 4,60 %/an depuis la date d'émission aux dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou à l'échéance



FRAIS

Coûts ponctuels si le client sort **après 1 an** :

- **Coûts d'entrée de 3,4 %** du montant que le client a payé au moment de l'entrée dans l'investissement
- **Coûts de sortie de 0,5 %** de l'investissement du client avant qu'il ne lui soit payé

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMTN

OPPORTUNITÉ CALLABLE 10 ANS MARS 2024

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

À l'issue des années 3 et 9, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 10 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé. Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit* à la date de remboursement anticipé :

Le capital initial
+
**Un gain inconditionnel de 4,60 %/an
depuis la date d'émission**

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date d'échéance, en l'absence de remboursement anticipé au gré l'Émetteur, l'investisseur reçoit* :

Le capital initial
+
**Un gain inconditionnel de 4,60 %/an
depuis la date d'émission**

Soit un gain de 46 % au 15/03/2034
(TRA brut de 3,85 %, soit un TRA net de 2,82 %)*

*Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMTN

OPPORTUNITÉ CALLABLE 10 ANS MARS 2024

AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie à l'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas d'un gain inconditionnel de 4,60%* par année écoulée depuis la date d'émission soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 4,40 % ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 3,36 %
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, **l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial***, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).

*Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 à 10 ans.
- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à l'issue des années 3 et 9 en fonction des conditions de marché.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (c'est-à-dire, en particulier, en gardant la date de maturité initiale) seront moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Plus la baisse du taux sera importante, plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Société Générale, **qui induit un risque sur la valeur de marché du produit**, ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant, **qui induit un risque sur le remboursement.**
- **Coûts ponctuels à l'entrée (3,4 %) et à la sortie (0,5 %) si le client sort après 1 an.**

FACTEURS DE RISQUE

OPPORTUNITÉ CALLABLE 10 ANS MARS 2024

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle.

- **Risque de crédit** : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie** : ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

| AVERTISSEMENT LÉGAL

Rédaction achevée le **18 janvier 2024**.

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France), Société par Actions Simplifiée, au capital social de 7.034.600 €, dont le siège social est situé à Paris (75008), 47, rue du Faubourg Saint Honoré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 114 632, enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 004 349.

Il est conçu exclusivement à des fins d'information. Les données, commentaires et analyses figurant dans ce document de présentation n'ont pas de valeur contractuelle.

Les données financières et les informations fournies dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement. Aucune information ne constitue une offre ou une sollicitation d'un collaborateur du Groupe Edmond de Rothschild. La présentation n'est pas réalisée dans le but de fournir un conseil sur un service d'investissement ou un placement sur des produits financiers ou unités de compte à un souscripteur potentiel de contrat d'assurance-vie.

Le partenaire d'Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) est tenu des obligations d'information, de conseil et de mise en garde vis-à-vis du souscripteur. Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) ne saurait être tenu responsable d'une décision de souscrire un contrat d'assurance ou d'effectuer une opération sur un contrat d'assurance sur la base des informations figurant dans ce document.

Source d'informations : Société Générale.

Les dispositions complètes des contrats figurent dans les conditions générales.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild.

© Copyright 2023 Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.



EDMOND
DE ROTHSCHILD

EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR.

www.edmond-de-rothschild.com